



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 07 juin 2022

### **SÉCHERESSE 2022**

#### **L'île de Groix placée en crise sécheresse**

Depuis le mois d'avril 2022, la retenue d'eau de Port Melin à Groix présente un niveau inférieur à la cote d'alerte renforcée fixée à 18,50 m NGF. Depuis le 30 mai 2022, le niveau d'eau de la retenue a franchi la cote seuil de crise établie à 18,00 m NGF.

En application de l'arrêté préfectoral portant arrêté cadre sécheresse signé le 18 mars 2022, le préfet du Morbihan a pris un arrêté pour placer l'ensemble de l'île de Groix en crise sécheresse.

Les principales restrictions d'eau potable qui s'appliquent, sont les suivantes :

- interdiction d'arrosage des espaces verts, de remplissage des piscines, d'alimentation des fontaines publiques, des douches de plage, de nettoyage des voiries,
- interdiction d'arrosage des pelouses, des potagers,
- réduction de 25 % de la consommation en eau pour usage professionnel y compris ICPE,
- incitation à limiter la consommation d'eau au robinet.

Pour suivre l'évolution de la situation, l'outil Propluvia présente les mesures de suspension ou de limitation prises par les préfets sur le territoire de la France métropolitaine et de la Corse à partir des données, fournies à titre indicatif, par les services départementaux de l'État. Il est accessible avec le lien suivant :

<http://propluvia.developpementdurable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Le détail des restrictions de la présente crise sur l'île de Groix figure sous PROPLUVIA.

### **Contact presse**

Préfecture du Morbihan : Arnaud Hellégouarch – 06 71 07 42 57 –  
[pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)